



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/419

Lyon 9e - ZAC Industrie nord - Acquisition d'un terrain rue F.Mangini pour réserve foncière scolaire par la Ville de Lyon auprès de la SERL cadastré AM 209 - EI 09348 - N° inventaire 09348 T 001-01 - Opération 09348001 - lancement et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00006

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur :** M. MICHAUD Raphaël

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRÉRY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/419 - LYON 9E - ZAC INDUSTRIE NORD - ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE F.MANGINI POUR RESERVE FONCIERE SCOLAIRE PAR LA VILLE DE LYON AUPRES DE LA SERL CADASTRE AM 209 - EI 09348 - N° INVENTAIRE 09348 T 001-01 - OPERATION 09348001 - LANCEMENT ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2015-1, PROGRAMME 00006 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Acquisition de foncier ».

Par délibération n° 2020/262 du 19 novembre 2020, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulée n° 2015-1 « Aménagement groupes scolaires 2015-2020 », programme n° 00006.

La Ville de Lyon est à la recherche d'opportunités foncières dans le quartier de Vaise à Lyon 9<sup>ème</sup>, en vue de satisfaire les besoins engendrés par l'augmentation prévisionnelle des effectifs scolaires du quartier.

Cette évolution démographique résulte de la combinaison de plusieurs facteurs et notamment celui relatif aux dispositions adoptées en matière de dédoublement des classes dans les établissements classés « réseau d'éducation prioritaire » (REP).

Afin de répondre à cette obligation, la Ville de Lyon souhaite constituer une réserve foncière au sein de la ZAC Industrie Nord pour la réalisation future d'un équipement public.

La SERL est propriétaire au sein de la ZAC Industrie d'une parcelle de terrain cadastrée AM 209 d'une superficie de 708 m<sup>2</sup>, située à l'angle de la rue Félix Mangini et de la rue Claudy. Il s'agit d'un terrain nu et vacant issu d'une parcelle de plus grande superficie dont le surplus a été acquis par la Société Immobilière d'Etudes et Réalisations (SIER) en vue de la réalisation d'un programme immobilier.

La Ville de Lyon s'est rapprochée de la SERL en vue d'acquérir le terrain précité dont la situation géographique, à proximité du groupe scolaire Antonin Laborde, constitue un atout supplémentaire pour répondre aux futurs besoins d'équipements publics de la Ville de Lyon.

A l'issue des négociations engagées, il vous est proposé d'acquérir ce terrain, libre de toute occupation, au prix de 960 000 euros HT, montant admis par France Domaine dans son avis n° 2020-389V1278 du 3 novembre 2020.

Le terrain acquis étant situé au sein d'une ZAC, s'ajoutera au prix de 960 000 euros, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) calculée selon le taux légal applicable au jour de la présente acquisition soit 1 152 000 euros TTC.

Les frais notariés afférents à cette opération, estimés à 11 500 euros, seront pris en charge par la Ville de Lyon.

L'acquisition de du terrain situé rue Félix Mangini, angle rue Claudy pour un montant de 1 152 000 euros TTC, ainsi que les frais notariés estimés à 11 500 euros, sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagement groupes scolaires 2015-2020 », programme n° 00006.

Enfin, il est précisé que cette parcelle est grevée d'une servitude de prospect et de tour d'échelle au profit de la SIER qui construit une partie de son programme en limite de propriété.

Il est également convenu que cette acquisition est assortie, au profit de la Métropole de Lyon, et pour une durée de 15 ans, d'une clause de préférence aux termes de laquelle la Ville de Lyon est tenue de consulter la Métropole de Lyon en cas d'abandon du projet et de revente du terrain.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2020/262 du 19 novembre 2020 ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 2020-389V1278 du 3 novembre 2020 ;

Vu le projet d'acte ;

Madame la Maire du 9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon ayant été consultée par courrier en date du 30 octobre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

### **DELIBERE**

- 1- L'acquisition par la Ville de Lyon auprès de la SERL, de la parcelle de terrain cadastrée AM 209 d'une superficie de 708 m<sup>2</sup>, située rue Félix Mangini angle rue Claudy au prix de 960 000 euros HT, auquel s'ajoutera la taxe sur la valeur ajoutée, est approuvée.
- 2- Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte authentique aux conditions précitées, ainsi que tout document afférent à cette opération.
- 3- Le lancement de l'opération 09348001 « ZAC Industrie nord – Acquisition d'un terrain rue Félix Mangini pour réserve foncière scolaire » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00006.

4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant, frais notariés inclus est estimée à 1 163 500 euros, sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00006, AP 2015-1, opération 09348001 et sera imputée sur le chapitre 21, fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2021 : 1 163 500 euros

5- La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville de Lyon comme suit :

N° inventaire	Désignation	Surface m <sup>2</sup>	Compte nature	Montant €	Observations
09348T001- 01	Terrain (parcelle AM 209)	708,00	2111	1 152 000,00	
09348T001- 01	Frais notariés - Terrain (parcelle AM 209)		2111	11 500,00	

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET